



Infosite

n° 8 - 2015

Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire NATURA 2000 n°FR5400410 - Juillet 2015

Editorial

En attendant les premiers travaux de restauration des pelouses calcaires (objectif majeur de Natura 2000 sur ce site) de la garenne d'Anqueville et du coteau de Châteauneuf par le biais de Contrats Natura 2000, ces derniers mois ont principalement été consacrés aux actions concertées autour des nombreux loisirs qui s'opèrent sur les Chaumes Boissières et aux actions de sensibilisation. « Concertation » et « sensibilisation » vont en effet de pair avec appropriation locale des enjeux liés à la biodiversité remarquable du massif. Et c'est bien cette appropriation qui a permis d'aboutir à l'écriture partagée de la modification de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) actuellement en cours d'instruction par les services de l'État.

Vous trouverez dans cette huitième édition de notre bulletin de liaison, le détail de ces actions ainsi qu'un tracé qui vous permettra de (re)découvrir, le temps d'une balade, les richesses biologiques de cet écrin aux accents méditerranéens. L'occasion aussi de faire connaissance avec un habitant ailé du massif...

Très bonne lecture à tous.

Par **Guillaume Planche**,
Animateur du site
Natura 2000
LPO France



Brèves, actualités

Vous vous engagez...

- **3 Chartes Natura 2000** signées pour une surface de 8,1 ha
- **2 Contrats Natura 2000** déposés ; ils visent la restauration de 1,8 ha de pelouses calcaires sur le coteau de la « Fond qui pisse » et le secteur de la Garenne d'Anqueville. Un 3ème Contrat est en cours de montage, suite à l'intérêt manifesté par la commune de Graves-Saint-Amant. Pelouses calcaires, boisements, berges, cavités, etc. vous mobilisez les outils Natura 2000 à votre disposition sur tous ces milieux qui abritent des espèces patrimoniales !

5 propriétaires se sont engagés pour la préservation du site. De nouveaux sont en train de rejoindre la démarche... A quand votre tour ?

Un riche programme de sensibilisation

Comme chaque année, une animation scolaire et une sortie nature ont été organisées en partenariat avec Charente Nature. Une quinzaine d'habitants et deux classes de l'école de Châteauneuf ont ainsi pu découvrir les richesses biologiques du massif. Par ailleurs, un partenariat pour monter un projet pédagogique sur les Chaumes est en cours de réflexion entre la structure animatrice et les acteurs locaux (collège de Châteauneuf, association AILAN, Charente Nature...). L'objectif ? Créer un sentier d'interprétation connecté aux nouvelles technologies qui permettraient aux animateurs de disposer de contenus pédagogiques et aux

enfants d'utiliser divers supports de création (montage vidéo, web radio, création de BD, site web, enregistrement audio, land'art...).

Des évolutions règlementaires...

Le régime propre lié à Natura 2000 s'étoffe ! Depuis le 11 juin 2015, le Préfet de la Charente a publié la « seconde listes locales au titre de Natura 2000 ». Elle prévoit notamment de soumettre le retournement des prairies permanentes, l'arrachage de haies et les premiers boisements aux évaluations des incidences. Une large campagne de communication va être effectuée au cours du second semestre 2015 pour informer les porteurs de projets.

Une petite rareté identifiée...

Le Filaire à larges feuilles (*Phillyrea latifolia*) a été redécouvert sur le coteau de Châteauneuf ! Vu ses caractéristiques physiques, nul doute qu'il est présent depuis plusieurs années mais que sa présence était passée inaperçue. Cela est sûrement dû à sa ressemblance avec le Nerprun alaterné qui est présent dans le même habitat (coteau exposé au sud) mais qui, au lieu d'avoir des feuilles opposées, présente des feuilles alternes.

Belle surprise pour les botanistes charentais !



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Vers une modification de l'APPB



• La réglementation actuelle

Les Chaumes Boissières constituent un ensemble récréatif attrayant, où de nombreuses personnes viennent s'adonner à leurs pratiques favorites : loisirs motorisés (quad, moto, 4x4) ou randonnée pédestre et cycliste. Depuis 1998, le site des Chaumes Boissières fait l'objet, de manière complètement indépendante de Natura 2000, d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Son objectif est de freiner les dégradations observées sur le site (loisirs motorisés, carrières, dépôts de déchets, dérangement des chauves-souris...) pour protéger les espèces qui y vivent et leurs habitats. Actuellement, il interdit dans son article 2, « de le parcourir avec des engins motorisés en dehors des sentiers matérialisés sur le plan annexé à l'arrêté » et précise dans son article 8 que « la pratique occasionnelle de randonnées pédestres ou VTT est possible sur l'ensemble des sentiers qui parcourent le site et qui figurent sur les plans annexés ».

• Une nécessaire évolution

Or, il est apparu qu'il n'y a pas correspondance entre les chemins figurant sur la carte annexée à l'APPB, les chemins existant sur le terrain et ceux utilisés par les usagers. Les acteurs locaux, les services de l'Etat et la LPO ont travaillé de concert pour proposer un projet cartographique actualisé, écologiquement pertinent et partagé de tous. Entre 2010 et 2013, des inventaires exhaustifs des chemins, de leurs usages et de leur intérêt biologique se sont opérés. Ce triple croisement a permis de connaître l'impact de la fréquentation des chemins sur le patrimoine naturel des Chaumes Boissières pour proposer des modifications.

• Les modifications

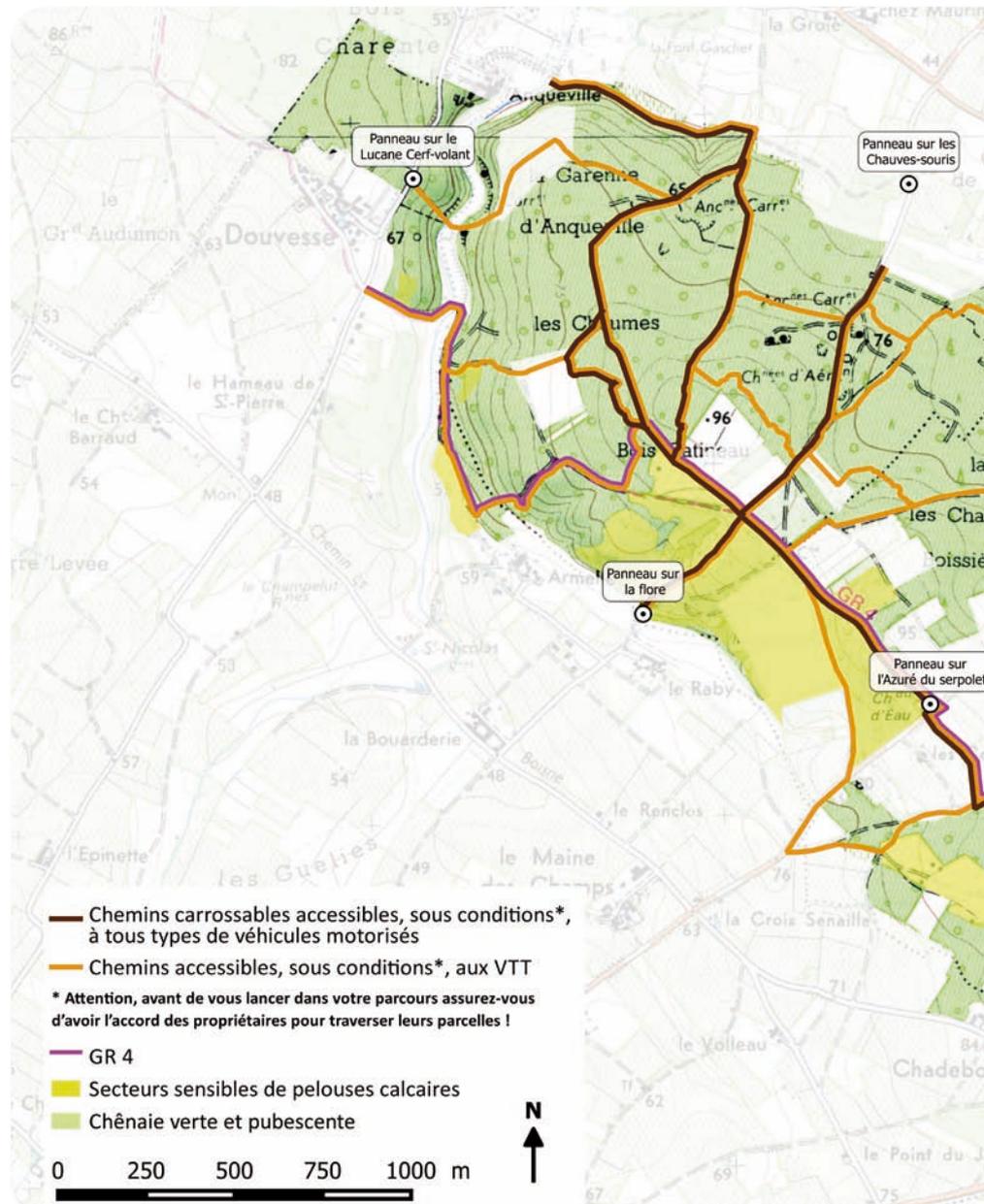
Étant donné que sur le massif, de nombreux chemins ont été créés illégalement par la fréquentation anarchique de nombreux promeneurs, randonneurs, VTT, motos, véhicules tout-terrain et autres, il est impossible et illisible de reprendre sur une carte tous les chemins où la fréquentation est interdite. C'est pourquoi le choix a été fait de représenter les chemins et sentiers où la fréquentation n'est pas interdite, par type d'usage. Deux catégories de chemins ont été définies comme le présente la carte ci-contre :

Cela ne signifie pas que l'APPB autorise la fréquentation sur ces chemins, notamment sur les chemins privés, dont l'utilisation nécessite l'accord des propriétaires. La fréquentation par les promeneurs et randonneurs à pied étant peu impactante sur le milieu, il a été décidé de ne pas la réglementer. Elle s'orientera d'elle-même vers les chemins qui resteront ouverts et autorisés quand les autres chemins se refermeront naturellement. Toutes ces modifications sont en cours d'instruction par les services de l'État.

• Une large communication

Afin de faire connaître au plus grand nombre cette évolution réglementaire, la communauté de communes de la région de Châteauneuf a décidé d'implanter 6 panneaux d'information aux principales entrées du massif. Leur conception est en cours et ils devraient être implantés courant 2015. Si l'objectif principal est le porter à connaissance de ces chemins, il n'en demeure pas moins que le maître mot sera la sensibilisation. Vous pourrez donc vous familiariser avec 6 espèces protégées des Chaumes Boissières...

Rendez-vous sur le terrain !



QUELLE EST CETTE PERLE AZUR AU MILIEU DES CHAUMES ?

Une belle après-midi de juillet. Une femelle d'Azurée du serpolet est à la recherche de l'Origan. Elle sait que les boutons floraux de cet aromatique sont indispensables pour nourrir sa descendance. Elle va donc y déposer ses œufs qui vont rapidement devenir des chenilles. Une fois rassasiées, ces dernières vont attirer, grâce au miellat qu'elles sécrètent, une espèce de fourmi. Sentant l'aubaine, les fourmis les emmènent dans leur fourmilière. Tout l'hiver durant, les chenilles de l'Azuré vont tromper leurs hôtes, pourtant aux petits soins pour elles, en dévorant leurs larves et autres nymphes ! Ce n'est

qu'au printemps revenu que la magie va s'opérer : des chenilles transformées en chrysalides, vont naître les beaux Azurés.

Cette biologie particulière, dépendante d'une plante et d'une fourmi spécifique, explique la fragilité de cette espèce à l'échelle européenne, et plus largement celle des insectes pollinisateurs victimes de la destruction de leurs habitats et de pollutions diverses.

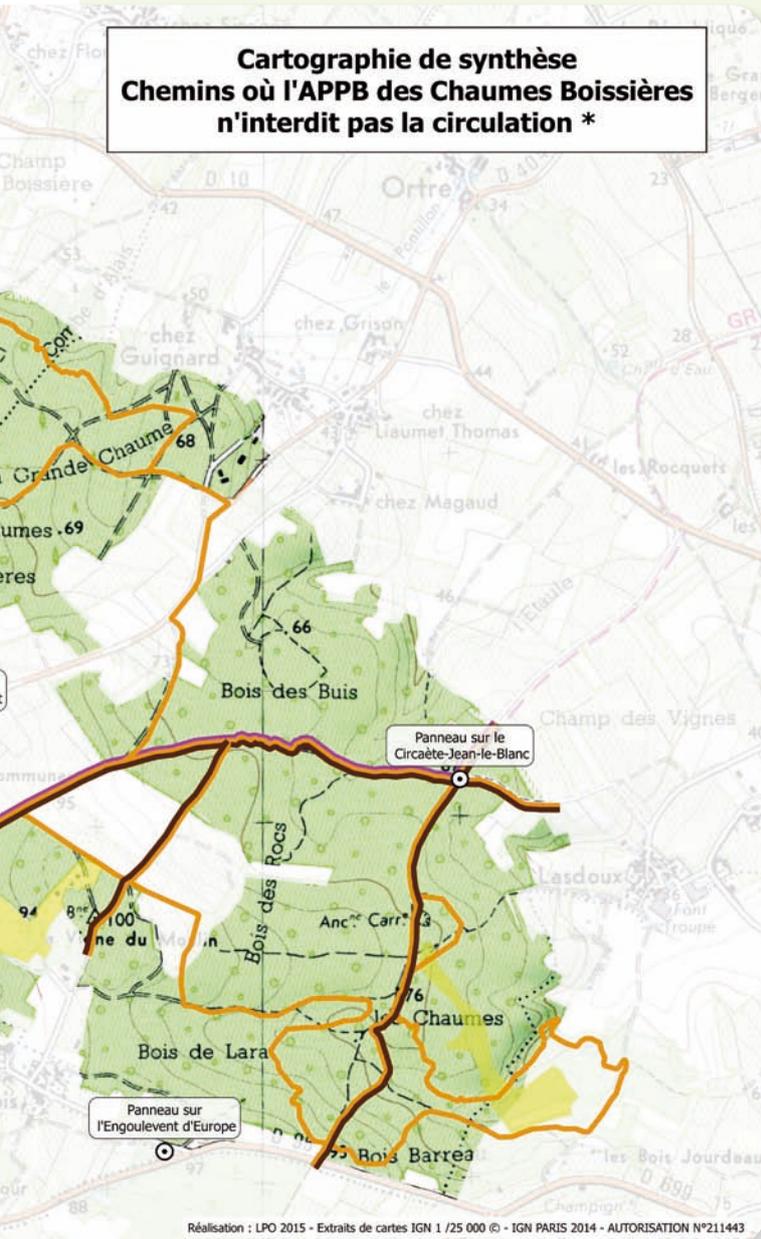
Des coups de pouces pour ces alliés ? Faucher tardivement leurs habitats naturels, connecter leurs populations en recréant des corridors de déplacement

(lisières herbacées, haies, bandes enherbées...), augmenter leurs ressources alimentaires en implantant des plantes nectarifères et en arrêtant les pesticides, etc.



L'azuré du serpolet © LPO

Cartographie de synthèse Chemins où l'APPB des Chaumes Boissières n'interdit pas la circulation *



Réalisation : LPO 2015 - Extraits de cartes IGN 1 / 25 000 © - IGN PARIS 2014 - AUTORISATION N°211443



Mon nom

Azuré du Serpolet
(*maculinea arion*)

Mon activité

- Papillon visible de mai à juillet
- Présent dans presque tous les départements

Me reconnaître

- Bleu intense
- Présence de taches noires ovales et bordées de gris sur mes ailes
- Revers de l'aile orné d'une double rangée de points noirs

Je suis menacé et protégé

Protection nationale : présent dans la liste rouge

Protection Européenne : Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore

Protection Internationale : Annexe II de la Convention de Berne

La fragmentation de mes habitats fait que mes populations sont en régression et de plus en plus localisées.

Je vis

Dans les pelouses et friches calcaires, prairies sèches

Pour en savoir plus

sur moi... naviguez sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel



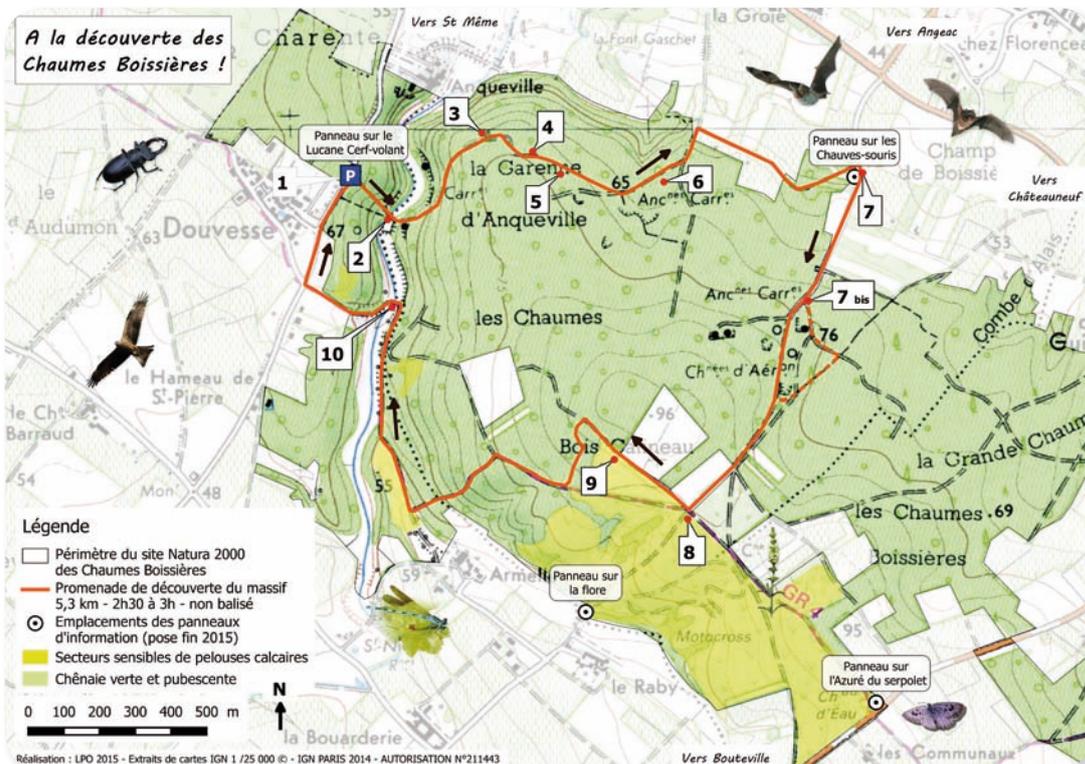
Lucane Cerf-Volant

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DES CHAUMES !

Rien de tel qu'une promenade pour s'imprégner de l'ambiance du massif des Chaumes Boissière !

Nous vous proposons une balade de découverte, conçue autant que faire se peut sur des chemins publics mais qui traverse ponctuellement des parcelles privées. Merci de respecter ces propriétés en restant sur les sentiers, d'autant que le massif présente des risques de chutes liés aux cheminées d'aération des anciennes carrières.

- Boucle non balisée de 5,3 km
- 2h à 2h30
- Difficulté : facile
- Prévoyez de bonnes chaussures et de quoi vous hydrater



1 • Départ depuis l'aire de stationnement de Douvesse (axe Bouteville / Saint Même) au niveau du panneau d'information (installation fin 2015)

2 • Descendez dans la vallée d'Anqueville, royaume des amphibiens : dès les premiers redoux hivernaux, vous pourrez y entendre le chant nocturne de la Grenouille agile ou, pour les plus chanceux, apercevoir un Triton palmé.

3 • Depuis le fond de la vallée, remontez dans une vaste carrière à ciel ouvert : milieux ensoleillés proches d'un couvert végétal dense, le paradis du Lézard vert. Ouvrez l'œil !

4 • Enfoncez-vous petit à petit dans le boisement de chêne vert et profitez de ses ambiances sonores. ...

5 • Avant d'arriver aux carrières souterraines, en contrebas du chemin sur votre droite, prêtez attention à une ancienne pierre de meule, taillée comme telle mais jamais extraite !

6 • Vous arrivez dans un secteur sensible : celui des carrières souterraines, habitats de demoiselles de la nuit, les chauves-souris. Veillez à ne pas les déranger en restant à l'extérieur des cavités.

7 • Après un crochet par les vignes situées au nord, regagnez le boisement par le chemin de calcaire blanc. Poursuivez sur ce chemin jusqu'aux pelouses calcaires situées au sud du massif. Une variante est possible par le nouveau chemin rural (avant les carrières sur la gauche), récemment ouvert mais non balisé.

8 • Au niveau des pelouses, imprégnez-vous des senteurs méditerranéennes que dégage la flore spécifique de ces milieux et également du paysage qu'offre l'ouverture en direction du château de Bouteville.

9 • Contournez la prairie de fauche, où des passionnés de l'Ouest Américain du XVIII s'adonnent à des reconstitutions historiques, pour rejoindre sur votre gauche un chemin en direction d'Armelle. Après une descente progressive vous remontez sur les chaumes d'Armelle de manière assez franche. Traversez ces dernières pour rallier le chemin rural qui longe le ruisseau d'Anqueville et ses terres fertiles.

10 • Pour rejoindre votre point de départ, traverser le ruisseau en prenant le temps d'observer les libellules aux couleurs éclatantes et rejoignez la route par laquelle vous êtes arrivés par un dernier petit dénivelé.

QUI CONTACTER ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ? Avoir plus d'informations sur les Chartes et les Contrats Natura 2000 à votre disposition ? Vous avez des questions ou besoins de conseils ?

Contactez Guillaume PLANCHE

LPO France

06 71 13 48 71

guillaume.planche@lpo.fr



Murin de Bechstein



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Directeur de publication : Yves Vêrilhac

Coordination - conception : Guillaume PLANCHE / Lucie BITEAU / LPO 2015

Réalisation, maquette : A. Barreau / F. Ratelet - Service Editions LPO © 2015 - ED1506012FR

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente", sous l'autorité du Préfet de Charente.